

● (1452)

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre et ses adjoints ont affirmé avant Noël que le gouvernement n'avait pas encore complètement éliminé la possibilité du stockage pour résoudre les problèmes de licenciements dans l'industrie minière, et vu qu'un récent rapport du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources envisage l'avenir de l'industrie du nickel avec optimisme, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a recommandé au cabinet le stockage à court terme du nickel? Dans l'affirmative, quelle décision le cabinet a-t-il prise et si le ministre n'a pas recommandé une telle mesure, pourquoi pas?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, on a déjà posé cette question à la Chambre et nous avions répondu à ce moment-là que le stockage ne résoudrait pas les problèmes que connaît actuellement l'industrie du nickel au Canada. Je signale au député que les ministres des mines ne sont pas en faveur du stockage pour les métaux, les minerais ou les mines qui connaissent actuellement des difficultés.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, une dernière question supplémentaire.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Windsor-Ouest.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX COMPARÉ DU GAZ DE L'ALASKA ET DU GAZ CANADIEN EXPORTÉ AUX ÉTATS-UNIS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Si le Canada achète du gaz de l'Alaska dans le cadre d'un programme d'échange, est-ce que ce sera à des prix équivalents à celui du gaz naturel que le Canada aura déjà vendu aux États-Unis ou est-ce que, selon les termes de l'accord, le Canada paiera le gaz de l'Alaska plus cher qu'il ne vendra des quantités équivalentes de gaz naturel canadien exporté aux États-Unis?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je pense avoir déjà garanti aux députés que nous protégeons les intérêts du Canada en ce qui concerne la fixation du prix dans le cadre d'accords d'échange. Selon moi, la meilleure façon de le faire serait de garantir que tout échange d'énergie soit fondé sur les valeurs réelles et non sur des valeurs nominales.

Questions orales

L'INDUSTRIE

LA CONSTRUCTION AU CANADA D'UN NAVIRE DE REMplacement POUR LE CANADIEN NATIONAL

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme des représentants du ministère des Transports sont actuellement en Europe à la recherche d'un navire pour remplacer celui du Canadien National qui a fait naufrage au large du Labrador, à Terre-Neuve, l'année dernière, le ministre peut-il nous dire si cela reflète vraiment la position qu'il a annoncée il y a une quinzaine de jours à l'égard de l'aide à l'industrie de la construction navale? Dans l'affirmative, comment peut-il concilier ces deux positions?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, à cet égard, le ministère des Transports étudie les coûts d'expédition ainsi que le coût de remplacement d'un navire qui desservait la côte est. Il faut comparer les chiffres. Nous devons comparer ce qu'il en coûterait pour acheter un navire et ce qu'il en coûterait pour le construire.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il nous dire qu'elles mesures son ministère a prises pour établir si les chantiers navals canadiens pouvaient construire un navire à peu près pour le même prix? Autrement dit, a-t-il fait la tournée des chantiers navals canadiens? A-t-il demandé aux constructeurs navals de Halifax, par exemple, dont les chantiers sont sur le point de fermer, s'ils étaient en mesure de le faire?

M. Horner: Monsieur l'Orateur, le chantier naval de Halifax et un certain nombre d'autres nous assurent qu'ils en sont capables et c'est pourquoi nous avons annoncé une subvention de 20 p. 100 pour tous les navires bâties d'ici la fin d'octobre 1978. Nous favorisons certainement les chantiers navals canadiens et nous les incitons à profiter de cette subvention.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA MORT D'UN AGENT DE LA GRC AU MANITOBA—LES MESURES POUR ÉVITER UNE NOUVELLE TRAGÉDIE

M. Craig Stewart (Marquette): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au solliciteur général suppléant ou au ministre de la Justice. Le solliciteur général a-t-il communiqué avec le commissaire de la GRC au sujet de la tragédie qui s'est produite au Manitoba et a-t-il des nouvelles rassurantes à nous donner?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le solliciteur général communique régulièrement avec le commissaire au sujet de la situation au Manitoba qui semble stable pour le moment. Je suis certain que le député et la Chambre se joindront à moi pour exprimer leurs condoléances à la famille de l'agent Onofrey qui a trouvé la mort en accomplissant son devoir qui est de protéger la société.

Des voix: Bravo!